

Le Symposium belgo-argentin à l'Université catholique de Córdoba du 7 au 12 septembre 1970

① Caractéristiques et objectifs du Symposium.

★ Le Symposium belgo-argentin de Córdoba a été décidé par l'Université catholique de Córdoba, après consultation des milieux scientifiques, académiques et industriels argentins et après des contacts suivis tant avec l'ambassade de Belgique à Buenos-Aires qu'avec des représentants autorisés du comité belge, en Argentine. Son organisation a pu compter avec l'appui efficace d'un comité constitué en Belgique. Tout en tenant compte de cette très large information recueillie depuis juillet 1968, le Symposium reste une initiative **académique** prise par l'Université, sans relation avec la Mission économique belge en Argentine qui doit avoir lieu en juin 1970 et dont la décision a été prise par les gouvernements respectifs. Il va sans dire que le Symposium constituera, en fait, un bon « follow-up » pour la Mission, coïncidence dont nous pensons que les deux parties intéressées n'auront qu'à se féliciter.

★ L'objectif essentiel du Symposium a été précisé comme suit :

Il s'agit essentiellement de répondre à la demande des interlocuteurs argentins en organisant un dialogue de personnalités belges avec leurs homologues argentins ; le point de départ sera la présentation, par les Belges, de l'état actuel de nos connaissances, recherches et expériences dans les domaines **scientifiques, institutionnels** et **industriels** pour lesquels les Argentins ont manifesté tout spécialement leur intérêt présent.

Les thèmes des conférences générales et des carrefours, débats ou tables rondes qui les accompagneront ont été déterminés après consultation des comités de travail constitués à cet effet, dans les deux pays, depuis octobre 1968.

★ En conséquence, après enquête et réflexion, il a été prévu des exposés relevant de trois domaines :

- A. Sciences.
- B. Institutions et structures.
- C. Recherche appliquée



Les exposés de ce « triptyque » — qui réuniront évidemment en général des auditoires assez différents — devront être d'un haut niveau scientifique, tout en ayant un caractère suffisamment large : ils devront représenter un apport original et être sans lien direct avec des objectifs commerciaux immédiats.

2 Participants et thèmes.

Note : Nous ne donnons pas ici l'énumération des thèmes annexes qui nous ont été communiqués par chacun des conférenciers ; des « panels » seront organisés à l'occasion du Symposium, en particulier sur les thèmes de l'Université, du Développement, de la Recherche.

A. SCIENCES.

Participants	Thèmes
1. Prof. Albert Pirard (Université de Liège).	« Résistance des matériaux : philosophie comparée des constructions iso- et hyperstatiques - photoélasticité - holographie. »
2. Prof. Baron Lequime (Université libre de Bruxelles).	« Complications de l'infarctus du myocarde - utilisation des radioisotopes - transplantation cardiaque. »
3. Prof. Pierre Guilmot (Université catholique de Louvain).	« Psychologie et psychiatrie. »
4. Prof. José J. Fripiat (Université catholique de Louvain). Assistant : M. P. Rouxhet.	« Phénomènes physico-chimiques à l'interface solide-gaz : application à la catalyse. »
5. Prof. Louis Davin (Université de Liège).	« Economie régionale et grands espaces. »

B. INSTITUTIONS ET STRUCTURES.

Participants	Thèmes
1. Prof. Emmanuel Vaes (Université catholique de Louvain).	« La formation des dirigeants et les entreprises multinationales. »
2. Prof. Jean Raes (Facultés universitaires de Namur).	« Le rôle économique des pouvoirs publics dans une économie de libre entreprise. »
3. Baron Bekaert, membre du Comité de direction de Uniapac Mondial.	« La participation dans l'industrie. »
4. M. Rik Vermeire, membre du Conseil consultatif de Belgique pour la Coopération au développement.	« Le développement des peuples : responsabilité solidaire. »
5. M. Auguste Cool, président de l'Organisation européenne de la Conférence mondiale du travail.	« La participation vue par un syndicaliste. »
6. M. André Robert, président de l'Union syndicale des Classes moyennes de Belgique.	« L'organisation des classes moyennes en Belgique. »
7. M. Yves Seghin, membre du Bureau de programmation de l'Etat et directeur du Conseil économique wallon (prov. Namur).	« Les contraintes d'une planification souple : réflexions sur l'expérience belge. »

C. RECHERCHE APPLIQUEE.

Participants	Thèmes
1. M. Terlinden, ing. en chef adj. à la direction de la div. « Ensembles et Systèmes » des ACEC.	« Rôle et apport des calculateurs dans l'industrie contemporaine. »
2. M. C.P. Hallez, directeur de Diamant Boart.	« Utilisation du diamant dans l'industrie de la pierre et du verre. »
3. M. Em. Plumet, directeur des recherches de Glaverbel.	« Recherches et développements scientifiques et techniques dans l'industrie verrière. »
4. M. Englebert, président de Optique et Instruments de Précision (OIP).	« Utilisation des lasers à CO ₂ de puissance dans divers processus industriels. »
5. M. Pierre Maldague, administrateur-directeur de la Belgo-Nucléaire.	« Recherches et développements scientifiques et techniques dans le domaine des réacteurs nucléaires. »
6. M. René Stinglhamber, directeur du CRIF et du département technique de Fabrimétal.	« Le centre de recherches scientifiques et techniques dans l'industrie des fabrications métalliques (CRIF): »

3 Financement du Symposium.

L'U.C.C. finance le voyage aérien Bruxelles-Córdoba-Bruxelles, des **conférenciers** du Symposium. Elle assume également leurs frais de séjour. Ce financement est assuré, soit par elle-même, soit grâce au soutien d'organismes officiels et privés, argentins ou belges.

Certains conférenciers ont manifesté leur intention de couvrir ces frais, en tout ou en partie, soit par eux-mêmes, soit grâce à l'appui des industries ou des institutions qu'ils représentent. Nous les remercions vivement de cette contribution.

L'A.S.B.L. « Amis belges de l'Université catholique de Córdoba » acceptera avec reconnaissance les dons qui lui seront faits à cette intention et qui sont d'ailleurs déductibles des revenus imposables (C.C.P. 1967.19, avec la mention : Symposium Córdoba).

4 Voyage.

Les détails du voyage font l'objet d'une circulaire spéciale. Les personnes qui désireraient en avoir communication peuvent en faire la demande au secrétariat européen de l'U.C.C., rue Bréderode 2, à 1000 Bruxelles (tél. 12.75.09).

8500 personnes reçoivent gracieusement ce bulletin. Un versement de 200 FB par an au C.C.P. 1967.19 de l'A.S.B.L. « Amis belges de l'Université catholique de Córdoba » à Bruxelles représenterait 1.700.000 FB, qui couvriraient *intégralement* les prêts d'honneur de l'U.C.C. en 1969 (1.653.454 FB).

HEMEROTECA

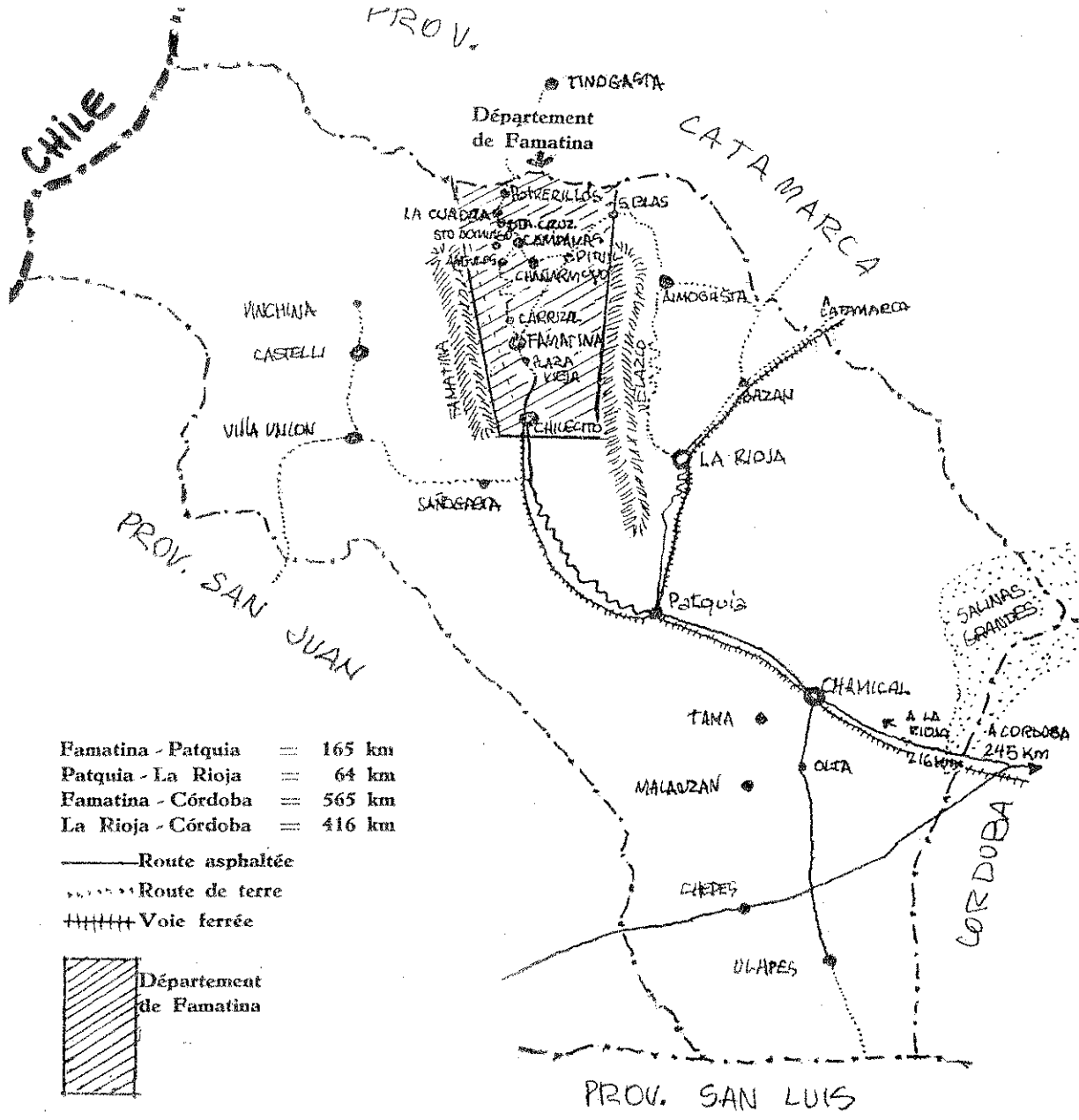
CAMPUS

H

378.4 NOU-UCC



H-001642/1970n29



LA PROVINCE DE LA RIOJA.

Données statistiques et géographiques :

Superficie : 92.000 km² (3 fois la Belgique ; 3,3 % du territoire argentin).

Limites : au N., la province de Catamarca ; au S., les provinces de San Luis et San Juan ; à l'O., le Chili ; à l'E., la province de Córdoba.

Population : 144.000 habitants (dont 44.200 dans la ville de La Rioja, capitale de la province du même nom).

Taux d'accroissement annuel de la population : 1,35 % (pour le pays, 1,7 % mais la Rioja accuse une forte émigration annuelle de sa population active vers Córdoba, le Littoral et le Sud).

Principaux centres peuplés : La Rioja (44.200 hab.) - Chilecito (11.900) - Chamental (4.900) - Chepes (3.500) - Aimogasta (3.200) - Milagro (2.300) - Vinchina (2.000) - Famatina (1.300).

La Rioja et l'Université catholique de Córdoba

Expérience-pilote d'une participation universitaire intégrale au développement d'une région limitrophe déshéritée.

① La situation.

En 1962, l'équipe missionnaire des jésuites d'Argentine, en collaboration avec des groupements laïcs, entreprit une action pastorale dans le département de Famatina, qui constitue une des régions les plus déshéritées de la province de la Rioja.

L'activité de cette équipe ne s'est pas limitée à l'aspect religieux et catéchétique, mais elle a visé en même temps à la promotion humaine des communautés. L'on put ainsi déceler les besoins fondamentaux de la population et constater que, ne disposant pratiquement pas de moyens de subsistance, elle manquait a fortiori de moyens de développement.

Cette situation socio-économique a pour conséquence un exode de la jeunesse, principalement à Comodoro Rivadavia (région pétrolière du sud de l'Argentine), en quête de possibilités d'emploi. Ces jeunes gens restent en contact avec leurs familles résidant dans la région et les aident à subsister ; ils se marient dans leur village natal et retournent s'établir définitivement à leur lieu de travail. Souvent ils réussissent à y emmener leurs parents.

L'Université catholique de Córdoba fut informée périodiquement de ces problèmes par l'équipe missionnaire et, à la fin de l'année 1969, elle a offert officiellement sa collaboration au gouvernement de la Rioja qui l'a acceptée.

Par cette collaboration, l'U.C.C. entend :

1. Rendre à la communauté argentine l'aide que celle-ci a apportée à la création et au développement de l'université elle-même, lui permettant d'atteindre un niveau suffisant de maturité et de capacité technique ; mettre cette capacité au service des communautés les plus déshéritées.
2. Former la conscience sociale des étudiants en les mettant en contact avec les réalités de leur pays.
3. Adapter ses programmes d'étude et de recherche aux besoins de la communauté argentine.
4. Collaborer — dans la mesure de ses possibilités — à la réalisation des plans de développement des organismes nationaux.

Les expériences et les contacts des groupements laïcs missionnaires et de l'U.C.C. avec le gouvernement provincial ont révélé deux besoins fondamentaux qui requièrent une solution urgente : la **santé** et l'**eau**.

Dans ces zones rurales, l'**assistance sanitaire** ne couvre même pas 5 % des besoins de la population. Un seul médecin, sans moyens de locomotion, doit assister huit villages assez distants les uns des autres et reliés par des routes en mauvais état, parfois détruites par les pluies. Les dispensaires, qui manquent du strict nécessaire, sont dirigés par des personnes de bonne volonté, mais sans préparation adéquate.

Les populations manquent d'**eau potable** et doivent donc s'approvisionner dans les canaux d'irrigation utilisés également pour le bétail. Outre que l'eau d'irrigation est insuffisante, elle fait également l'objet d'une législation anachronique qui la rend propriété privée ; ainsi, dans telle commune, un propriétaire jouit des 64 % de la propriété de l'eau, tandis que 96 propriétaires doivent se partager les 36 % restants et ne peuvent irriguer que tous les 23 jours ou louer l'eau à 1000 pesos l'heure (3 dollars). Dans de pareilles conditions, une famille ne peut même pas cultiver un modeste potager.

L'état d'esprit des habitants est d'une angoissante frustration face à des promesses des pouvoirs publics qui n'ont pas été remplies, sans doute faute de moyens adéquats et d'une planification rationnelle et continue. Ils réclament des solutions immédiates qui ouvrent une porte à l'espérance.

La première mesure prise par les groupements missionnaires fut la consolidation des assemblées de quartiers et l'assistance médicale périodique. Durant le mois de janvier 1969, deux médecins et deux dentistes travaillèrent « full-time » dans le village de Pituil. Ces derniers effectuèrent 450 extractions dentaires et ensuite 35, dans une école, durant trois journées du mois d'août.

En janvier 1970, il y aura dans la région environ dix professionnels (médecins, dentistes, biochimistes) et 15 étudiants en médecine de l'U.C.C., qui ont suivi un cours spécial d'éducation sanitaire, dans le but de collaborer à la réalisation de la première étape du Plan de santé rurale du gouvernement de la Rioja.

② La collaboration de l'Université.

La proposition de collaboration faite par l'U.C.C. au gouvernement provincial consiste principalement à mettre à son service les instituts de recherche, le travail de ses professeurs et de ses étudiants, afin que se concrétisent des solutions réelles en faveur d'une communauté en marge : **participation universitaire interfacultaire** et intégrale.

De manière synthétique, cette proposition comporte les points suivants :

1. **MÉDECINE** : Coopération de professeurs de l'U.C.C. avec des médecins de la Rioja ; assistance médicale et éducation sanitaire pour la population rurale, conformément aux plans de santé rurale et de lutte contre le « mal de Chagas » (voir § 3).
2. **ARCHITECTURE** : Collaboration du CEVE (Centre expérimental du logement économique) au plan de suppression des villes-misère (loi nationale 17561), planification architecturale du développement des villages. Ceci se fera conjointement avec les assemblées de quartiers, dans le but de favoriser une promotion de la communauté.

3. **INGÉNIEURS** : Collaboration du CIEI (Centre de recherches et d'études des ingénieurs de l'U.C.C.) aux projets d'irrigation, en collaboration avec les différentes institutions nationales et provinciales (Hydraulique, Eau et Energie, Direction provinciale de la voirie, Direction nationale de la voirie, etc.).
4. **AGRONOMIE** : Collaboration avec l'INTA (Institut national de technologie agricole) et le Ministère de l'Agriculture, dans de nouvelles cultures, dans l'assainissement des plantations, etc.
5. **ANTHROPOLOGIE** : Etude de divers gisements archéologiques, de la géographie humaine et du folklore de la région.
6. **SERVICE SOCIAL** : Collaboration avec le secrétariat provincial pour la promotion de la communauté.
7. **CEPADE** (Centre de perfectionnement dans l'administration des entreprises) : Etude de coopératives de production et évaluation économique des projets, en collaboration avec la Faculté des sciences économiques.

Le gouvernement de la Rioja a intérêt à ce que l'U.C.C. prenne le département de Famatina pour la réalisation de ce plan intégral, comme une **expérience pilote**.

③ **Le mal de Chagas-Mazza.**

Un rapport élaboré par des techniciens au sujet des problèmes entomo-épidémiologiques de l'Argentine, relève comme l'un des plus urgents le « mal de Chagas-Mazza », qui sévissait, jusqu'il y a quelques années, dans la zone nord. A l'heure actuelle, on constate l'existence de « vinchucas » (sorte de punaises infectées) dans la région de Neuquen. Sur 40 insectes analysés dans les **laboratoires de l'Université catholique de Córdoba** et provenant de la **zone touristique de Córdoba**, 35 étaient infectés.

La lutte contre le mal comporte trois aspects complémentaires : l'éducation sanitaire, la désinfection et un logement approprié.

Mais il est évident que la propagation du fléau tient à une raison plus profonde : la misère de toute la zone nord du pays. Une action qui se limiterait aux trois aspects mentionnés plus haut serait insuffisante. Si l'on édificait des villages immunisés contre le « Chagas », sans leur procurer, en même temps, les moyens nécessaires de subsistance et de promotion, non seulement on se trouverait devant des villages désertés dans les dix ans, mais en outre le mal ne serait pas détruit puisque les habitants conserveraient les coutumes propres à leur situation socio-économique.

La solution à ce problème est l'une des préoccupations essentielles du Ministère du bien-être social de la Nation, et priorité a été donnée aux Secrétariats de développement et de promotion de la communauté et de la santé publique.

L'U.C.C. se trouve dans les conditions optimales pour coopérer avec les organismes nationaux, dans une action frontale et complémentaire d'assainissement et de développement de toute une région, qui peut devenir une expérience pilote pour d'autres zones et provinces.

Le département de Famatina est l'un des moins développés de la province, notamment en raison du fait qu'elle ne tire aucun profit de ses ressources naturelles. Il est situé dans une zone du « mal de Chagas » et au sein du Plan de développement du Nord-Ouest argentin.

4 Etapes de la réalisation.

L'Université catholique de Córdoba a présenté au Secrétariat pour la promotion de la communauté, une demande de subside pour l'élaboration et la programmation d'un plan d'action de trois ans.

- La première étape a été d'engager un groupe de sociologues chargé de réunir, à partir de janvier 1970, les données socio-économiques du problème. Les résultats seront évalués en avril.

- Le 10 novembre 1969, un groupe de techniciens du CEVE s'est rendu dans la région de Famatina pour étudier sur place le type de logement économique « anti-Chagas » souhaitable ; il a également étudié un système de construction avec main-d'œuvre et matériaux de la région. Une solution est actuellement à l'étude pour instituer une Caisse de logement et la possibilité d'organiser un atelier (préconstructions) pour la dotation duquel on sollicite l'aide de la Fondation pour le développement américain. On a rejeté la possibilité d'obtenir des capitaux grâce à l'épargne ou aux prêts, étant donné que le salaire des petits employés ne dépasse pas les 17.000 pesos (*) — le plus coutumier est de 13.000 — dont il faut déduire 28 % de retenues pour pension.

- On prévoit aussi des démarches pour l'obtention d'une aide financière pour des études expérimentales de nouvelles cultures avec l'INTA (Institut national de technologie agricole).

- Le CIEI effectuera une étude de captation, rétention, affleurement et canalisation des eaux, complétant ainsi ce qui a déjà été réalisé par les organismes gouvernementaux.

- La chaire de coopérativisme de la Faculté des sciences économiques fera une étude technique des possibilités de la zone et prêtera son conseil, conjointement avec le CEPADE.

- L'Institut de cardiologie et la Faculté des sciences biologiques coopéreront avec la Direction de la Santé publique dans la suppression du « mal de Chagas ».

*
* *

Tel est, dans ses très grandes lignes, le plan de l'expérience pilote d'aide universitaire intégrale à une région limitrophe sous-développée, que tente l'Université catholique de Córdoba en cette année 1970. Nous espérons pouvoir continuer à informer nos amis du développement de ce projet.

* 1.000 pesos argentins = moins de 3 US \$ ou de 150 FB.

Durant le mois de janvier, le P. Paul Guilmot a travaillé avec un groupe d'étudiants et d'étudiantes à Carrizal, village de quelque 600 habitants de l'arrondissement de Famatina. Les conditions de vie y sont assez misérables. La principale ressource économique provient de la vente de fruits, de légumes et surtout de **noix**, mais le village manque d'eau potable et l'électricité fait défaut dans la plupart des foyers. L'assistance médicale est fort réduite et l'hygiène nettement déficitaire.

Le travail du groupe a consisté à rencontrer tout d'abord les villageois sur le simple plan de l'amitié humaine ; puis à créer le climat favorable pour la fondation d'une **coopérative pour la vente de noix**, en vue de défendre les intérêts des petits producteurs contre des acheteurs qui se croient tout permis parce qu'ils se sentent tout puissants. La coopérative a commencé à fonctionner en mars.

Le groupe d'étudiants a connu une vie communautaire intense de prière et de réflexion sur les problèmes concrets du développement. Il envisage de poursuivre et d'intensifier son action, afin que soit plus effective la présence du monde universitaire dans ces milieux défavorisés.

LES PRETS D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

Si on consulte les statistiques détaillées de la brochure « Prestamos de Honor », éditée en septembre 1969 par l'U.C.C., on constate que, depuis 1964, l'U.C.C. a prêté aux étudiants 119.388 dollars, soit environ 6 millions de FB. Ce n'est que depuis 1965 que les remboursements commencent à s'effectuer ; ils atteignaient 135.000 FB à la fin de 1968, 200.000 FB à la fin de 1969. En 1969, l'U.C.C. a prêté 1.653.454 FB.

On peut à ce sujet faire les considérations suivantes :

1. Il s'agit de « prêts d'honneur » et il se peut fort bien que des étudiants, vu leur situation personnelle ou familiale, ne puissent rembourser dans les délais prévus ou même ne puissent jamais le faire.
2. Les étudiants ont dix ans, à partir de la fin ou de l'abandon de leurs études, pour rembourser les prêts.
3. Ces prêts ne sont pas l'intérêt d'un capital que posséderait l'Université ; ce sont des sommes dont l'entrée dans la trésorerie de l'Université est différée jusqu'à ce que l'étudiant soit à même de payer son minerval ; cette entrée reste donc problématique.
4. Depuis 1969, l'Université a créé un **fonds spécial** pour les prêts d'honneur, afin de compenser, tant que faire se peut, cette décapitalisation. Il est alimenté à la fois par les remboursements et les donations reçues à cette fin d'Argentine ou de l'étranger.

Le souvenir de San Martin en Belgique

Extraits du discours prononcé par le Dr Luis Santiago Sanz, ambassadeur de la République Argentine en Belgique, à l'occasion de la création de l'Institut Sanmartinien (*) à Bruxelles, en mémoire du général José de San Martin.

Une théorie interprétative de l'histoire considère que le processus de son évolution est influencé de façon prépondérante par l'activité des grands hommes. Carlyle donna une expression littéraire à cette idée dans son ouvrage « *The Heroes* ».

En réalité la thèse ne s'ajuste pas aux canons de l'actuelle philosophie de l'histoire qui enregistre toute la complexité des divers éléments qui influent sur la structure et le développement des sociétés humaines.

Mais elle reconnaît toujours l'importance des êtres d'exception qui résument dans leur personnalité d'éminentes qualités humaines et qui sont de véritables paradigmes.

Quelques-uns expriment les inquiétudes et les sentiments de toute une génération et d'un peuple, d'autres s'élèvent dans l'effort solitaire de la pensée créatrice, ils orientent l'humanité, approfondissent les énigmes métaphysiques ou les mystères de l'art.

Dans la vie de ces hommes, il y a deux périodes bien définies qui, comme la lumière et l'ombre, font partie d'une seule image et qui malgré cela sont différentes.

La période de l'action essentielle de portée historique se fonde dans les grands courants de celle-ci ou dans l'évolution de l'esprit.

Mais le moment de plus profonde signification humaine, qui traduit le mieux le pathos d'un tempérament est celui, où le héros fatigué de la lutte et de l'effort exigé par les spéculations élevées de la pensée, se replie en un dialogue avec lui-même.

Le général José de San Martin, après l'accomplissement de la grande épopée de l'émancipation américaine, se retire en Europe, dans un ostracisme volontaire. Bruxelles lui donna une généreuse hospitalité. Il vécut ici une grande partie de son long exil, de 1824 à 1831, et il habita comme vous le savez, une demeure de la rue de la Fiancée. C'est à Bruxelles que fut peint le célèbre tableau où le général est représenté enveloppé dans les plis du drapeau argentin. C'est à Bruxelles que l'artiste Madou a dessiné la gravure du Libérateur qui est fondamentale dans l'iconographie sanmartinienne.

Mariano Balcárcce, qui épousa la fille du général San Martin fut le premier représentant diplomatique de notre pays en Belgique, il ouvrit la légation de la République Argentine en 1879. Ces souvenirs sanmartiniens assignent une signification spéciale à la Belgique dans le contexte de l'histoire argentine et rattache indestructiblement Bruxelles à la vie du général San Martin. Nous pouvons logiquement conclure que la Belgique est le siège naturel d'un Institut appelé à consacrer la mémoire de l'illustre militaire et homme d'état... Son but sera d'étudier la vie du général San Martin spécialement durant la période de son séjour à Bruxelles, de diffuser la connaissance de sa figure historique et sous cette vocation, amplifier les relations qui unissent la République Argentine au Royaume de Belgique...

(*) C'est l'historien belge Carlo Bronne qui a été appelé à la présidence de l'Institut Sanmartinien.

La loi sur les Universités privées

Le gouvernement argentin a promulgué, le 31 décembre 1969,
les articles organiques de la loi sur les Universités privées (Décret 8472).

Nous publions ci-dessous la traduction des articles relatifs aux subventions d'Etat que les Universités privées sont autorisées à solliciter.

ARTICLE 28.

Afin d'obtenir la subvention qui fait l'objet de l'article 16 de la loi 17.604, les établissements intéressés devront introduire leur demande par l'entremise du Conseil de recteurs des universités privées, avant le 31 juillet de chaque année, compte tenu de l'exercice fiscal qui commence le 1^{er} janvier de l'année suivante. Ces demandes devront répondre aux exigences suivantes :

a) constituer un projet concret, élaboré conformément aux normes de présentation de projets établies par le Ministère de l'Education et de la Culture. On entend par projet toute proposition qui poursuit un objectif d'enseignement ou de recherche clairement défini, temporaire ou permanent ; qui contient, d'autre part, une description minutieuse de la méthodologie, des étapes et des moyens (personnel, bâtiments, équipement, etc.) nécessaires à la réalisation de l'objectif poursuivi ; qui comporte enfin, une estimation détaillée des coûts partiels et totaux :

b) Prévoir dans le projet un directeur qui réponde aux qualifications de professeur ou de chercheur universitaire, qui puisse consacrer au projet le temps nécessaire et possède l'expérience scientifique et académique requise. La fonction de directeur peut coïncider avec une fonction de direction académique ou de recherche dans l'établissement demandeur lorsque le projet englobe l'ensemble d'une Faculté, d'une Ecole, d'un Département ou d'un Institut et pour autant qu'il satisfasse aux conditions définies ci-avant.

c) Proposer, pour l'exécution du projet, le personnel enseignant ou de recherche de niveau scientifique et académique et qui s'y consacre le temps indispensable à l'exécution du projet.

d) Le projet devra coïncider avec l'intérêt national conformément aux normes définies à l'article 3 du présent décret. Il devra tenir compte plus particulièrement du caractère humaniste des carrières et des recherches proposées ainsi que des nécessités de la région.

ARTICLE 29.

En vue de l'examen des demandes introduites par les établissements universitaires privés, le Ministère de l'Education et de la Culture demandera l'avis du Conseil des recteurs, devant lequel ces établissements devront se présenter avant le 31 mai de chaque année. Le Conseil émettra un avis sur ces propositions et transmettra au Ministère de l'Education et de la Culture, avant le 31 juillet de chaque année, une recommandation finale contenant une liste avec l'ordre des priorités. Il en formulera en outre toutes les observations opportunes et, en cas de désaccord, se référera aux diverses recommandations ou à la liste des priorités. Une fois en possession de ce rapport, le ministre de l'Education et de la Culture désignera une commission de conseillers chargés de formuler une recommandation bien fondée et d'élaborer une liste de priorités.

Cette commission se composera du directeur national des Hautes Etudes, qui en sera le président, du directeur du Bureau sectoriel de développement et de deux ou plusieurs experts qualifiés dans les domaines scientifique et académique ou ayant l'expérience de la programmation et de l'organisation universitaires.

Le ministre de l'Education et de la Culture proposera au Pouvoir exécutif national le montant et la répartition de la subvention d'Etat qu'il considère adéquate dans le cadre du budget général des dépenses du Ministère de l'Education et de la Culture.

La subvention de l'Etat pourra financer tout ou partie d'un projet et, dans ce dernier cas, il faudra indiquer les postes qui seront couverts par le demandeur: Au moment où ces décisions seront adoptées, il faudra tenir compte du délai fixé pour l'exécution du projet, ce qui permettra de fixer un délai pour la subvention de l'Etat.

ARTICLE 30.

Pour rendre effective la subvention octroyée, le Ministère de l'Education et de la Culture ouvrira un compte bancaire pour chaque projet, à l'ordre du recteur de l'établissement ou de la personne que celui-ci indiquerait; il déposera à ce compte les fonds accordés, confor-

mément aux conditions et délais prévus pour son exécution. Le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, l'établissement qui reçoit la subvention fera rapport au Ministère de l'Education et de la Culture de son utilisation et de la progression du projet subsidié sans préjudice de ce qui est prévu aux articles 2 et 12 du présent décret:

ARTICLE 31.

Au cas où le Ministère de l'Education nationale et de la Culture constaterait que les fonds octroyés n'ont pas été utilisés conformément aux stipulations du projet dûment approuvé, le Ministre pourra proposer l'annulation de la subvention de l'Etat:

2^e EMPRUNT PRIVÉ DE L'U.C.C.

Emission de 4.000 titres nominaux de \$ 5.000 pesos argentins chacun (750 francs belges) à 5 ans, avec un intérêt annuel de 12 % payable à partir du 1^{er} novembre 1970.

Les titres sont remboursables par tirage au sort annuel — 800 titres le 31 octobre des années 1970 à 1974.

Montant total de l'emprunt: 20 millions de pesos argentins (1 FB = actuellement environ 7 pesos argentins).

Le premier emprunt privé, émis en 1961, avait servi à l'achat du campus. Il est entièrement remboursé. Ce second emprunt, patronné par la Fondation pour le progrès de l'U.C.C., servira à continuer les constructions sur le campus. Au 1^{er} mars 1970, 2400 titres étaient placés dont 320 en Belgique.

Vous pouvez y souscrire :

- en envoyant un chèque de X fois 750 FB à l'adresse suivante : Universidad Católica de Córdoba, Administración, Trejo 323, Córdoba, Argentina. Libellé du chèque : Universidad Católica de Córdoba. Dans une lettre d'accompagnement, indiquez soigneusement le nom et l'adresse du propriétaire du titre.
- en virant la même somme et dans les mêmes conditions au C.C.P. 1967.19 de l'A.S.B.L. Amis belges de l'Université catholique de Córdoba (Argentine), rue Bréderode 2, 1000 Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE



Paul
Guilmot.

Et l'on comprend mieux, en lisant cet ouvrage, la crise que traversent aujourd'hui les prêtres dans l'Eglise.

Livre d'histoire dans lequel on retrouve les noms de Mounier, Montuclard, Suhard, Congar, Rahner, etc, les itinéraires de revues comme « Masses ouvrières » et « Cahiers du clergé rural », les expériences des prêtres-ouvriers, de l'Action catholique. Mais livre d'actualité aussi, car les quelque vingt-cinq ans analysés par l'auteur lui donnent une base suffisante pour éclairer l'avenir et esquisser brièvement l'image de l'Eglise de demain.

L'analyse est minutieuse et nuancée. Sans se perdre dans les détails inutiles, le Père Guilmot vise toujours à interpréter ce qui fut vécu et pensé hier par ce qui se vit et se pense aujourd'hui et à expliquer en même temps le présent par le passé.

Tout chrétien et tout homme de bonne foi désireux de mieux comprendre le moment actuel de l'Eglise aimera lire cet ouvrage qui l'aidera à réfléchir sur la **Fin d'une Eglise cléricale**. (Editions du Cerf, Paris, 1969, 30 FF.)

FIN D'UNE EGLISE CLERICALE ?

L'ouvrage que publie, aux Editions du Cerf, le Père Guilmot, professeur à l'Université catholique de Córdoba, est le résultat d'une longue enquête historique et théologique menée en France depuis 1945 jusqu'à nos jours. A partir d'un pays particulier dont on ne peut nier qu'il fut le berceau d'expériences pastorales assez retentissantes, l'auteur dévoile le processus qui conduit les théologiens à redécouvrir une ecclésiologie traditionnelle, perdue de vue depuis la Réforme du XVI^e siècle et remise en pleine lumière par Vatican II. D'une Eglise conçue avant tout comme hiérarchie, on est passé à l'idée de la communauté des chrétiens, signifiée au concile par le thème du peuple de Dieu. Le passage de l'une à l'autre conception s'est fait en partie grâce à l'expérience, significative et ambiguë à la fois, de l'Action catholique qui a mis en valeur l'importance de l'activité chrétienne dans le monde et a fait éclater les cadres trop étroits d'une ecclésiologie posttridentine. Du même coup, c'est le ministère sacerdotal qui commence à faire problème.

Carmen Peers de Perkins

ERAMOS JOVENES; EL SIGLO Y YO.

Madame Carmen Peers de Perkins, fille du baron Gaston Peers de Nieuwburg et de Mme Ernestina Costa y Oliveira Cesar, vient d'éditer, fin 69 à Buenos Aires (Editorial Jorge Alvarez S.A., Tolcahuano 485, Buenos Aires) un charmant livre de Mémoires intitulé : « Eramos juvenes, el siglo y yo » (Nous étions jeunes, le siècle et moi). Les Belges en relation avec l'Argentine et surtout ceux qui ont le privilège de connaître la « jeune » et talentueuse écrivain goûteront un plaisir tout spécial à lire cet ouvrage, sans prétention, d'une extrême sincérité et émouvante fraîcheur que l'aïeule, femme de lettres et d'action, a dédié « à tous ses petits-enfants » pour leur conter, avant qu'il ne soit trop tard et sans pédanterie, ce que fut « la vie d'une enfant et d'une jeune fille dans les temps presque antédiluviens, ou mieux préatomiques, des débuts du 20^e siècle ».

NOUVELLES BRÈVES

• S.M. le Roi Baudouin a reçu en audience le vendredi 23 janvier à 11 heures au Palais de Bruxelles le R.P. Jean Sonet, vice-recteur général et administrateur de l'U.C.C. Le Souverain a manifesté un très vif intérêt pour l'exposé qui lui a été fait concernant le Symposium belge-argentin et l'opération La Rioja.

• Le 7 janvier a eu lieu à Bruxelles, dans l'immeuble de l'ambassade d'Argentine à Bruxelles, l'assemblée statutaire de l'A.S.B.L. Amis belges de l'U.C.C. Assistaient à la réunion M. A. Pirard, président, Mlle Bronne, Mme A. Clerfayt, M. J. Durigneux, le Dr M. Joachim, M. J. Fontaine, M. et Mme H. Navarro, Mme Spaey, etc.

Bilan d'activité du CEPADE (Centre de perfectionnement en administration d'entreprises) en 1969

Fondé en 1967, le CEPADE a un double objectif : aider à la **formation** des responsables d'entreprises et faire de la **recherche** dans le domaine de l'administration d'entreprise.

Comment se présente le bilan d'activités pour l'année 1969 ?

• **Formation** : 12 séminaires avec un total de 258 participants (contre 120 en 1968) et 8.770 heures de cours (soit une moyenne de 35 heures par participant).

Si on y ajoute les conférences et carrefours, le nombre de participants dépasse les 500.

• **Recherches** :

- Étude des techniques de gestion (commercialisation, organisation, personnel, finances) dans les entreprises industrielles de Córdoba.
- Elaboration d'une doctrine de l'entreprise.
- Résistance à l'innovation dans les techniques de gestion.
- Attitude des chefs d'entreprise face aux syndicats, aux associations professionnelles, à la participation.

Les activités du Cepade débordent largement la ville de Córdoba. En font foi les séminaires de Carlos Paz, de Las Varillas, de San Juan et surtout le Séminaire international (Brésil, Bolivie, Argentine) sur les petites et moyennes entreprises, organisé par l'Association des dirigeants chrétiens d'entreprise (ACDE) à Mendoza, et dont la direction fut confiée au Cepade.

Un chiffre éloquent : 90 entreprises ont participé en 1969 aux activités du Cepade.

• Le **siège social** de l'A.S.B.L. a été officiellement transféré au 2, rue Bréderode, 1000 Bruxelles, Tél. (02) 12.75.09 (permanence les mardi et vendredi, de 14 à 18 heures).

• Le dimanche 2 mars sont nés à la Clinique Reine Fabiola deux garçons, fils du Professeur et de Madame **Pierre Hick**, née Nicole Lagasse. Aux parents et grands-parents des jumeaux nos plus sincères félicitations.

• Le Directoire et le Conseil académique de l'U.C.C. au grand complet se sont réunis le samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars à **Villa Manuela**, aux environs de Córdoba, pour réfléchir ensemble sur trois thèmes: mission et attitudes sociales de l'U.C.C. - Participation aux divers niveaux de la communauté académique - Rôle de la théologie dans l'enseignement universitaire. Ces longues heures de dialogue sur des thèmes aussi fondamentaux, outre le rapprochement psychologique qu'elles suscitent entre les participants, ont permis de commencer l'élaboration d'un document de base qui fixera la position actuelle de l'U.C.C. dans ces trois domaines.

• Le professeur **Jean Durigneux** qui se dévoue depuis 11 ans à la Faculté des Sciences chimiques de l'U.C.C., a été nommé par le gouvernement belge, membre du personnel de l'assistance technique. Il exerce à l'U.C.C. les fonctions de directeur des Laboratoires de Chimie et de secrétaire de la Commission d'équipement scientifique. Au cours de son récent voyage en Europe, il a rendu visite à ses collègues de Liège et de Louvain.

• Le P. Jean Sonet a séjourné à **Taizé** le 8 et 9 janvier. Reçu par la communauté, il a eu trois entretiens prolongés avec le Frère Schutz et nous a confié combien il avait été frappé, non seulement par la jeunesse et la piété de la communauté mais par son ouverture, au delà de l'œcuménisme proprement dit, aux problèmes internationaux, interraciaux et à ceux du Tiers Monde en particulier. Le Frère Robert est passé par l'U.C.C. en mars.

• **Evêchés d'Argentine**: Les dates du 30 mars et du 10 mai 1970 marquent respectivement le 350^e et le 400^e anniversaire de la fondation des diocèses de Buenos Aires et « du Tucumán ». Le « Tucumán »,

à ne pas confondre avec les ville et province du même nom — qui d'ailleurs en étaient partie intégrante — était une **région**, qui, en 1570 devenait diocèse avec « Córdoba del Tucumán » comme siège épiscopal.

• **Les étudiants de l'U.C.C. au travail.**

Pour des raisons d'ordre économique, social ou académique, plus de 26 % des étudiants de l'U.C.C. ont exercé en 1969 un travail rémunéré, en dehors de leurs études et généralement en rapport avec celles-ci. L'étude sociologique de ces données numériques n'est pas terminée. Toutefois nous jugeons intéressant d'en communiquer les chiffres.

Faculté	Nombre d'étudiants	Étudiants au travail
Architecture	172	35
Agronomie	119	21
Sciences économiques et d'administration	468	279
Sciences chimiques.	166	8
Droit et sciences sociales	639	224
Ingénieurs	560	104
Philosophie et Sciences humaines	443	81
Médecine	316	20
Service social	69	20
	2.952	792
		soit 26,84 %

• La **mission économique belge** qui devait se rendre en Argentine en octobre dernier, sera à Buenos Aires le 1^{er} juin. Elle sera présidée par S.A.R. le Prince Albert, président d'honneur de l'Office belge du commerce extérieur (O.B.C.E.). Córdoba est inclus dans la visite.

• Lors de son récent voyage en Europe, le P. Sonet a rendu visite aux **boursiers argentins** de Bruxelles et de Louvain. Il a également rencontré les **familles des professeurs belges** de l'U.C.C.: Mme Guilmot, M. et Mme Ernest Durigneux, Georges Bochkoltz, P. Jacobs, Albert Pirard, Hick, Victor Lagasse et Reyners.

• **Compte du P. J. Sonet à l'Italo-Belge à Anvers**: Par suite de la création du centre électronique de cette banque, le compte F. B. fin. 7439 devient le 15216-1-00 PS.

« Partir pour le Tiers Monde suppose une spécialisation technique. La bonne volonté ne suffit pas. Les départs en sont brutalement limités. Ce qui est attendu de nous, c'est avant tout de participer à la promotion humaine en restant où nous sommes, et permettre à des jeunes du Tiers Monde de recevoir une formation, chez eux de préférence, pour qu'ils deviennent eux-mêmes promoteurs d'un développement dans leur pays. »

(Frère Roger Schutz, prier de Taizé, dans « Dynamique du Provisoire », pp. 87-88.)

Où verser vos dons ?

1. ALLEMAGNE

Verein des Förderer des Katholischen Universität Córdoba (Arg.), Bankhaus ID Herstatt, 6 Untersachsenhausen, Köln, Konto 506.564.

2. ARGENTINE

Hospital Universitario Internacional, Universidad Católica de Córdoba, Cuenta n° 86/72/3. Banco Italo-Belga, Cangallo 338, Buenos Aires.

3. BELGIQUE

- Au C.C.P. 1967.19 de l'A.S.B.L. « Amis belges de l'Université catholique de Córdoba (Argentine) » à Bruxelles.
- Au C.C.P. 6579.89 du « Fonds Léon Bekaert », rue Bréderode 2, 1000 Bruxelles (avec mention : Hôpital, Córdoba).

Ces deux associations émettent des attestations fiscales permettant aux donateurs de défalquer les sommes versées des revenus professionnels, conformément à l'article 54, § 4, du code des impôts sur les revenus.

Actuellement, ces sommes peuvent être déduites à concurrence de 10 % maximum de l'ensemble des revenus nets. Elles sont à mentionner au cadre XV de la déclaration.

- Au C.C.P. 2780.02 de la Banque Italo-Belge à Anvers, avec mention : compte 15216-1-00 PS, du Père Jean Sonet (Córdoba).

★ **ETATS-UNIS** : First National City Bank, Overseas Division, 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Compte 1.0.0.0.2392/1099 de la « Catholic University of Córdoba, Argentina ». ★ **HOLLANDE** : Amrobank, 595, Herengracht, Amsterdam. Compte n° 41.62.46.907 « Katholieke Universiteit van Córdoba, Argentinie ». ★ **ITALIE** : Conto « Università Cattolica di Córdoba », c/c speciale n° 3212/47.341, Banco di Roma, sede di Roma, via del Corso. ★ **SUISSE** : Compagnie de Gestion et de Banque, 8, rue de l'Université, 1211 Genève 4, Suisse. Compte UCC 4255. ★ **TOUS AUTRES PAYS** : Par versement à la Société Générale de Banque, 3, Montagne du Parc, 1030 Bruxelles, Belg. Compte « Université catholique de Córdoba, Argentine ».